

DECISION NO. 3

DISPOSITION DE LA LEGISLATION ISLAMIQUE RELATIVE
AU SECTE QADIANI (AHMADIYYA)

Louange à Dieu et que la Paix et la Bénédiction soient sur le Prophète Mohammad, sur sa famille, ses compagnons et ceux qui ont suivi sa voie.....

Le Conseil du Fiqh (Jurisprudence Islamique) a examiné le problème du secte Qadiani, appelé aussi Ahmaddiyya, qui a vu le jour en Inde au cours du Dix-neuvième siècle. Le Conseil a étudié les principes de ce secte fondé par Mirza Ghoulam Ahmad Al-Qadiani en 1876. Celui-ci avait prétendu être un Prophète recevant la révélation de Dieu, qu'il était le Messie et que la Prophétie n'avait pas été définitivement scellée par l'arrivée du Prophète de l'Islam MOHAMMAD IBN ABDALLAH (que la Paix et la Bénédiction soient sur lui) comme l'affirme la foi des Musulmans, fondée sur les textes du Coran et la Sounnah. Il avait prétendu avoir reçu la révélation de plus de 10.000 versets, que celui qui n'y croirait pas était mécréant, que les Musulmans devaient faire le pèlerinage à Qadiane ville sainte comme la Mecque et Médine, appelée dans le texte Coranique: "Al Masjid Al Aqsa"!! Tout ceci a été publié dans ses livres (Preuves Ahmadites) et (Al-TAELIGH).

Le Conseil a passé en revue les déclarations de Mirza Béchirud-Din fils et vicaire du Ghoulam Ahmad Al Qadiani. Dans son livre (Aynat Sadaqat) il avait déclaré:

"Tout Musulman n'ayant pas prêté serment d'allégeance au Messie (voulant dire par là son père Mirza Ghoulam Ahmad), ayant entendu parler de son nom ou pas; est mécréant et renégat! (page 35)".

Dans le journal Qadiani (Al Fadhl), Mirza Béchirud-Din rapportait que son père avait dit "Nous sommes différents des Musulmans en ce qui concerne Dieu, le Prophète, la prière, le Coran le carême, le pèlerinage, le Zakat...etc ; une différence capitale nous distingue d'eux" No. 30 Juillet 1931.

Dans le troisième volume de ce journal: "Mirza est le prophète Mohammad" prétendant que ceci est conforme au texte Coranique - Sourate 61 verset 6:

"Jesus, fils de Marie, dit: "O fils d'Israël! je suis en vérité, le Prophète de Dieu envers vous pour confirmer ce qui, de la Tora, existait avant moi, pour vous annoncer la bonne nouvelle d'un prophète qui viendra après moi et dont le nom sera Ahmad" (le livre de la prévention du Khilafa p. 21). Le Conseil a examiné par la suite ce qu'ont écrit et publié les Oulémas et les penseurs Musulmans crédibles au sujet de ce secte Qadiani Ahmedite pour affirmer son apostasie.

Le Conseil Parlementaire Régional de la province des frontières Nord de l'Etat du Pakistan avait, en 1974, pris à l'unanimité de ses membres, une décision faisant du secte Qadiani une minorité non Musulmane parmi les citoyens du Pakistan. La Commission Nationale (le Parlement Pakistanais regroupant toutes les provinces) a adopté à l'unanimité une résolution décidant que le secte Qadiani est une minorité non musulmane.

Outre la corruption de leur doctrine, les textes expresses des lettrés de Mirza Ghoulam Ahmad qu'il adressait au Gouvernement Anglais en Inde lui demandant l'assistance et le soutien, ayant interdit le Jihad dans ses préceptes, condamnent ce secte. Le rejet du Jihad n'avait pour objectif que l'obligation des musulmans à être soumis et loyaux au gouvernement colonialiste Anglais; puisque l'idée du Jihad à laquelle sont attachés les Musulmans ignorants!! leur défend de sympathiser avec les Anglais.

Dans l'appendice de son livre (le Temoignage du Coran)6ème édition p.17 Mirza Ghoulam dit: "Je suis convaincu que chaque fois que s'accroitra le nombre de mes adeptes ceux qui croient au Jihad diminueront automatiquement parceque le fait même de croire que je suis le Messie et le Mahdi suppose la négation du Jihad (Cf le livre du Cheikh Nadawi, Edition de la Ligue Islamique Mondiale p. 25).

Après les délibérations du Conseil du Fiqh (Jurisprudence Islamique) et l'examen minutieux des documents exposant la doctrine Qadiani, son origine, ses fondements et ses buts nocifs visant la destruction de la foi Islamique authentique et l'égarement des Musulmans.....Le Conseil décide unanimement que la doctrine Qadiani appelée aussi Ahmadiyya est pure apostasie et que ses adeptes sont mécréants et renégats. La prétention de ceux-ci d'appartenir à l'Islam n'est que tromperie et égarement. Le Conseil du Fiqh déclare que les Musulmans: gouvernements, Oulémas, écrivains, penseurs, prédicateurs...etc....sont appelés à lutter contre ce secte apostat et ses adeptes dans tous les coins du monde.

Le Conseil du Fiqh de la Ligue Islamique Mondiale

- Signatures: 1) Le Président: Abdallah Ibn Houmaïd
Président du Conseil Juridique Supérieur
d'Arabie Saoudite.
- 2) Vice Président: Mohammad Ali Harakan
Secrétaire Général de la Ligue Islamique Mondiale
- Membres: 3) Abdelaziz Ibn Abdallah Ibn Baz
Président Général, des recherches religieuses
d'Al IFTA, de la Prêche et de l'Orientation -
Arabie Saoudite
- 4) Mohammad Mahmoud As-Sawwaf
- 5) Salah ben Othaïmin
- 6) Mohammad Ibn Abdallah Assoubayyil
Imam de la Mosquée Sainte de Makkah
- 7) Mohammad Rachid Qabbani - Liban
- 8) Mustapha Zarqa - Syrie
- 9) Mohammad Rachidi - Indonésie
- 10) Abdelqouddous Nadawi - Inde
- 11) Abou Bakr Gomi - Nigéria